

TARIFS : Année scolaire 2021 / 2022

	Élèves mineurs Com.subventionnées		Élèves mineurs autres communes		Adultes	
	Paiement en 3 fois *	Paiement en 1 fois à l'inscription	Paiement en 3 fois *	Paiement en 1 fois à l'inscription	Paiement en 3 fois *	Paiement en 1 fois à l'inscription
DANSE OU THÉÂTRE + 1 Atelier gratuit			Adhésion obligatoire: 25€ par élève, à ajouter au montant du 1er chèque * Paiement en 3 fois: 3 chèques à l'inscription, encaissement aux 10/10-10/01-10/04			
Éveil corporel GS	65 € x 3	185 €	75 € x 3	215 €		
Cours 1h (Danse ou Théâtre)	75 € x 3	215 €	90 € x 3	260 €	90 € x 3	260 €
Cours 1h30 (Danse ou Théâtre)	85 € x 3	245 €	100 € x 3	290 €	105 € x 3	305 €
Éveil musical (GS) ou Découverte musicale (CP)	65 € x 3	185 €	75 € x 3	215 €		
Éveil corporel+Eveil musical (GS)	85 € x 3	245 €	100 € x 3	290 €		
CURSUS MUSICAL: Instrument ou Pratique vocale + FM + 1 Atelier gratuit (Atelier supplémentaire + 30€)						
Cycle INITIATION : CP Découverte musicale + découverte instrumentale	130 € X 3	380 €	225 € X 3	665 €		
Cycle 1: Musique ou Technique vocale (cours individuel) 30mn	130 € x 3	380 €	225 € x 3	665 €	260 € x 3	770 €
Cycle 2: Musique ou Technique vocale (cours individuel) 40mn	150 € x 3	440 €	240 € x 3	710 €		
Cycle Initiation & Cycle 1 semi collectif 45 mn (2 à 3 élèves)	115 € x 3	335 €	205 € x 3	605 €		
Pratique Vocale « Atout Chœur »*	* Nouvel enseignement				85 € x 3	245 €
Formation Musicale Seule Groupe Guitares Adultes	85 € x 3	245 €	100 € x 3	290 €	100 € X 3	290 €
ATELIERS: Musiques actuelles, Musique Électro, Orchestre, Sax band, Steel band...						
Ateliers et Ensembles	<i>Pas de tarif au trimestre</i>	140 €	<i>Pas de tarif au trimestre</i>	140 €	<i>Pas de tarif au trimestre</i>	140 €
Chorale enfants 30mn		65 €		85 €		
Approche sensorielle/Musicothérapie	Renseignements auprès du directeur, Julien Rusch. 06 81 38 02 55 / musiquenvie47@gmail.com					

Réduction (hors Ateliers) : 20€ à partir du 2ème élève mineur par famille, ou de la 2ème discipline par élève mineur (Danse, cursus musical, Théâtre).
Le, ou les chèques, doivent être remis à l'inscription.



JUSTIFICATIF DE DOMICILE :

Le justificatif de domicile est un document obligatoire pour les élèves bénéficiant des subventions des communes de:

Boé , Bon-Encontre, Colayrac et Foulayronnes

Il doit être à votre nom et mentionner vos informations personnelles, surtout votre adresse de résidence.

Les documents acceptés comme justificatif de domicile pour l'école Musiquenvie sont :

- La facture d'électricité (de moins de 6 mois)
- La facture de gaz (de moins de 6 mois)
- L'avis d'imposition ou de non-imposition
- L'attestation d'assurance (responsabilité civile, incendie...)
- La quittance de loyer ou titre de propriété

Vous remerciant de votre compréhension